A10806

CARMA
Société anonyme au capital de 23.270.000 euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : 4 - 8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

EXTRAIT DU
PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 AVRIL 2002

L'an deux mille deux,
Le vingt quatre avril,
A neuf heures,

Les administrateurs se sont réunis en séance au siège social sur convocation régulière.

Sont présents et émargent le registre des présences :

* Liliane ZONTA * LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD Représentée par Jean-Yves QUERU * LE MANS PARTICIPATIONS Représentée par Jean-Marc LE CORFEC	Administrateurs
* Annick MAHAY * José ALCAIDE	Membres du Comité d'Entreprise
* Cabinet BARBIER & FRINAULT et Autres * KPMG SA	Commissaires aux comptes
* Pierre PELOSI	Directeur Général non Administrateur
* Gérard VINSON	

Est représenté :

* Gilles ROUDY Représenté par Liliane ZONTA	Président du conseil d'administration

Assistent également à la réunion :

* Jean-Pierre TOUFAYAN * Jean Claude LE NECHET	

La majorité des administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Liliane ZONTA préside la séance.

Jean Claude LE NECHET remplit les fonctions de secrétaire.

DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président de séance informe le conseil de la démission de ses fonctions d'administrateur de Gilles ROUDY.

Le conseil décide à l'unanimité de coopter, en remplacement Gérard VINSON pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Gérard VINSON déclare accepter ces fonctions et indique ne pas être en contravention avec les lois en vigueur quant au nombre de mandat d'administrateur.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

DEMISSION DE SES FONCTIONS DU PRESIDENT

Le Président de séance informe le conseil de la décision de Gilles ROUDY de démissionner de ses fonctions de Président du conseil d'administration à compter de ce jour.

Le conseil prend acte de cette décision.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Après un échange de vue, le conseil décide à l'unanimité la nomination de Gérard VINSON en qualité de Président du conseil d'administration et ce, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Gérard VINSON déclare accepter ces fonctions et indique ne pas être en contravention avec les lois en vigueur quant au nombre de mandats de Président.

Gérard VINSON poursuit désormais la présidence de la séance.

RENOUVELLEMENT DANS SES FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Pierre PELOSI est renouvelé, sur la proposition du Président, dans ses fonctions de Directeur Général avec les mêmes pouvoirs que ceux du Président. Pierre PELOSI exercera son mandat pour la même durée que celle du mandat du Président.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal et notamment à la société OPLEC, Madame Patricia FERTINEL, pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et, après lecture, le procès verbal a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président
Gérard VINSON

Un Administrateur
LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD
Jean-Yves QUERU

POUR EXTRAIT CONFORME